

Québec, le 8 octobre 2026

PAR COURRIEL



Numéro de dossier : DAI-2026-005

Objet : Demande d'accès à l'information



Le 2 septembre 2026, nous avons reçu la demande d'accès que vous avez formulée en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « la Loi », et qui vise :

« toutes les communications sur l'envoi des documents d'information d'Élections Québec uniquement en français en période électorale provinciale.

Plus précisément entre le Commissaire à la langue française et :

1. Élections Québec;
2. le ministère de la langue française;
3. le ministre de la langue française. »

En ce qui concerne le premier point de votre demande, nous vous fournissons une série d'échanges de courriels, avec les pièces qui y sont jointes. Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi, nous vous informons que ces éléments sont présentés de manière à ne pas dévoiler de renseignements personnels confidentiels, et ce, tel que le prévoit l'article 14 de la Loi. De même, vous constaterez que plusieurs éléments de l'une des lettres diffusées ont été retirés en vertu des articles 9 et 14, puisqu'ils ne sont pas visés par l'objet de votre demande, et ce, tel qu'autorisé par le tiers à son origine.

Concernant le deuxième point de votre demande, nous vous fournissons une série d'échanges de courriels avec les pièces qui y sont jointes. En vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi, vous pouvez accéder à la Directive particulière d'Élections Québec, mentionnée dans ces échanges, à l'adresse suivante : [Lois et autres documents normatifs | Commissaire à la langue française](#), plus précisément dans la section des directives approuvées par le commissaire. De plus, vous constaterez que quelques éléments des courriels ont été retirés en vertu des articles 9 et 14, puisqu'ils ne sont pas visés par l'objet de votre demande.

À l'égard du troisième point de votre demande, nous vous transmettons une lettre, telle qu'autorisée par le tiers à son origine.

Conformément à l'article 135 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : [Citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec](#).

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées,

[O R I G I N A L S I G N É]

Dominic Bédard

Responsable de l'accès aux documents

ANNEXE

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) : articles cités

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulcation, de non-publication ou de non-diffusion.

135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

De: Michelle Martineau <MMartineau@electionsquebec.qc.ca>
Envoyé: 12 avril 2023 09:18
À: Dubreuil, Benoît (CLF)
Objet: RE: Lettre - Commissaire à la langue française

Bonjour M. Dubreuil,

À votre arrivée, au 1045, avenue Wilfrid-Pelletier, nous vous invitons à vous diriger au 2^e étage où un agent de sécurité vous accueillera.

Par la suite, la conseillère stratégique de M. Blanchet, Mme Mélanie Michaud, viendra vous chercher pour vous diriger au bureau de celui-ci.

Lors de cette rencontre, M. Blanchet sera accompagné par Mme Michaud, Me Lucie Fiset, directrice du financement politique et des affaires juridiques ainsi que Me Benoît Coulombe, avocat au service des affaires juridiques.

Une convocation officielle vous sera transmise sous peu.

N'hésitez pas au besoin.
En vous souhaitant cordialement une excellente journée.

Michelle

Michelle Martineau

Adjointe au directeur général des élections
M. Jean-François Blanchet
Élections Québec
1045, avenue Wilfrid-Pelletier
Québec (Québec) G1W 0C6
Tél. 418 644-1090, poste 3207



De : Dubreuil, Benoît (CLF) <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>
Envoyé : 11 avril 2023 13:29
À : Michelle Martineau <MMartineau@electionsquebec.qc.ca>
Objet : RE: Lettre - Commissaire à la langue française

Bonjour,

Merci beaucoup du retour. Cela pourrait être à 9h, voulez-vous me faire suivre une invitation avec les détails?

Cordialement,

Benoît Dubreuil

De : Michelle Martineau <MMartineau@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 11 avril 2023 11:17

À : Dubreuil, Benoît (CLF) <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Objet : RE: Lettre - Commissaire à la langue française

Bonjour M. Dubreuil,

M. Blanchet aimerait beaucoup vous rencontrer dans nos locaux, le vendredi 14 avril, à 9 h ou 10 h, à votre convenance.

Dans l'attente d'un suivi, je vous souhaite une agréable journée.

Cordialement,

Michelle Martineau

Adjointe au directeur général des élections

M. Jean-François Blanchet

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier

Québec (Québec) G1W 0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3207



De : Dubreuil, Benoît (CLF) <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Envoyé : 6 avril 2023 15:45

À : Michelle Martineau <MMartineau@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Lettre - Commissaire à la langue française

Bonjour,

Je vous remercie de cette correspondance qui tombe au bon moment. J'étais justement sur le point d'écrire à M. Blanchet en lien avec les obligations s'appliquant aux institutions parlementaires en vertu de la Charte de la langue française. Je propose de tenir une rencontre rapide durant laquelle je pourrais lui présenter la situation entourant le développement et l'approbation des directives préparées par les personnes désignées.

J'ai plusieurs disponibilités la semaine prochaine et la semaine suivante. Je n'ai pas encore de bureau (ni d'équipe) et je pourrais aisément me déplacer à vos locaux (j'habite [REDACTED]). Veuillez noter, finalement, ma nouvelle adresse courriel ci-dessous.

Cordialement,

Benoît Dubreuil

Commissaire à la langue française

benoit.dubreuil@clf.quebec

581-888-5033

De : Michelle Martineau <MMartineau@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 6 avril 2023 13:53

À : Dubreuil, Benoît (CLF) <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Objet : Lettre - Commissaire à la langue française

Bonjour,

Je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe du directeur général des élections, M. Jean-François Blanchet.

Je vous remercie.

Cordialement,

Michelle Martineau

Adjointe au directeur général des élections

M. Jean-François Blanchet

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier

Québec (Québec) G1W 0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3207



PAR COURRIEL

Québec, le 6 avril 2023

Monsieur Benoît Dubreuil
Commissaire à la langue française
Courriel : benoit.dubreuil@clf.gouv.qc.ca

Monsieur le Commissaire,

Je souhaite vous exprimer mes plus sincères félicitations pour votre entrée en fonction à titre de Commissaire à la langue française. Soyez assuré de l'entière collaboration d'Élections Québec et de son personnel dans la réalisation des mandats qui vous sont dévolus par les dispositions de la Charte de la langue française.

Nous avons commencé nos travaux en vue d'assurer le respect des dispositions de la Charte de la langue française à la suite des modifications qui y sont apportées par la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Ces travaux entraînent des questionnements dont nous aimerions discuter, notamment au regard de la mission de notre institution, qui vise à assurer l'exercice du droit de vote de l'ensemble des électrices et des électeurs.

Dans ce contexte, j'espère que nous pourrons nous rencontrer bientôt, compte tenu de l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte, le 1er juin 2023, et de notre intention de vous soumettre un projet de directive d'ici cette date. Nous communiquerons bientôt avec vous afin de planifier cette rencontre, qui nous permettra de vous éclairer davantage sur notre mission et sur nos enjeux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Le directeur général des élections,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Jean-François Blanchet

De: Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>
Envoyé: 26 septembre 2023 14:41
À: Descheneau-Guay, Amélie
Cc: Cynthia Gagnon
Objet: RE: Demande de rencontre

Bonjour!

Nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux, le vendredi 13 octobre prochain.
Une personne sera sur place à l'accueil, au 2^e étage, pour vous guider vers notre rencontre qui se tiendra au 5^e étage.

Merci et à bientôt,

Suzanne

De : Descheneau-Guay, Amélie <Amelie.Descheneau-Guay@clf.quebec>
Envoyé : 26 septembre 2023 10:03
À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>
Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Toutes mes excuses, je viens de déplacer pour le vendredi matin, car le commissaire est finalement pris jeudi avant-midi.

Amélie Descheneau Guay, agente de recherche
Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Courriel : amelie.descheneau-guay@clf.quebec
www.commissairelanguefrancaise.quebec

De : Descheneau-Guay, Amélie
Envoyé : 26 septembre 2023 09:48
À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>
Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Bonjour,

Je vous envoie une convocation sous peu pour une rencontre le jeudi 12 octobre en avant-midi.

Par ailleurs, étant donné que nous serons encore dans des locaux temporaires, est-ce possible de tenir la réunion dans vos bureaux de Québec ? Nous serons deux, le commissaire et moi-même.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration,

Amélie Descheneau Guay, agente de recherche

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : amelie.descheneau-guay@clf.quebec

www.commissairelanguefrancaise.quebec

De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 25 septembre 2023 17:15

À : Descheneau-Guay, Amélie <Amelie.Descheneau-Guay@clf.quebec>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Demande de rencontre

Bonjour,

De notre côté, nous vous proposons dans un premier temps les périodes suivantes pour tenir une telle rencontre :

- Jeudi 12 octobre en avant-midi
- Vendredi 13 octobre (avant-midi ou après-midi, à votre convenance)

M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, se joindra à nous pour cette rencontre avec le commissaire.

Merci beaucoup et à bientôt,

Suzanne Naud

Directrice

Direction des communications et des affaires publiques

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier

Québec Québec G1W 0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3401



De : Descheneau-Guay, Amélie <Amelie.Descheneau-Guay@clf.quebec>

Envoyé : 25 septembre 2023 08:15

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Demande de rencontre

Bonjour Mesdames Naud et Gagnon,

Nous avons bien pris note des enjeux dont vous souhaitez discuter lors de la rencontre du 6 octobre.

Nous vous remercions également d'accepter notre demande de rencontre concernant votre mission particulière. Le Commissaire n'a qu'une indisponibilité au calendrier : du 16 au 18 octobre inclusivement.

Meilleures salutations,

Amélie Descheneau Guay, agente de recherche

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : amelie.descheneau-guay@clf.quebec

www.commissairelanguefrancaise.quebec

De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 22 septembre 2023 08:47

À : Descheneau-Guay, Amélie <Amelie.Descheneau-Guay@clf.quebec>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Demande de rencontre

Bonjour,

Il nous fera plaisir de vous rencontrer pour discuter de notre préoccupation, eu égard à notre mission particulière. Je vous reviens en début de semaine prochaine avec plus de détails quant au moment qui nous conviendrait le mieux de notre côté et avec les noms des personnes qui assisteront à cette rencontre.

Vous pourrez par ailleurs compter sur notre présence lors de la rencontre du 6 octobre, avec les membres du groupe de travail des personnes désignées. À cet égard, voici les enjeux que nous aimerions éventuellement aborder dans le cadre de ce groupe de travail, outre ceux déjà annoncés, pour le bénéfice de tous ses membres :

- Explication et définition de la notion de justice naturelle (art. 22.3 de la Charte)
- Relations avec les entités non assujetties à la Charte (dans notre cas, les entités politiques)

Merci et bonne journée,

Suzanne Naud

Directrice

Direction des communications et des affaires publiques

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier

Québec Québec G1W0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3401

De : Descheneau-Guay, Amélie <Amelie.Descheneau-Guay@clf.quebec>

Envoyé : 20 septembre 2023 13:28

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : Demande de rencontre

Bonjour Mesdames Naud et Gagnon,

À la suite d'une discussion avec le Commissaire, nous souhaitons vous proposer une rencontre pour discuter du point principal qui vous préoccupe, soit la mission particulière d'Élections Québec ainsi que certains droits inscrits dans la Charte des droits et libertés : **le droit de vote et le droit de représentation**.

Dans une lettre envoyée au Commissaire le 3 juillet dernier (voir ci-joint), le Directeur général des élections exprimait la préoccupation suivante : *Comment concilier l'application des dispositions de la Charte de la langue française tout en faisant en sorte que les citoyens puissent exercer pleinement leurs droits de voter ou de se présenter?*

Nous aimerions vous proposer d'en discuter en parallèle du Groupe de travail, cet enjeu concernant spécifiquement votre institution. Le Commissaire pourrait ainsi expliciter sa vision et répondre à vos questions plus en profondeur.

Par ailleurs, nous croyons qu'il serait profitable que vous participiez tout de même à la rencontre du Groupe de travail avec les autres institutions parlementaires le 6 octobre, car nous y discuterons d'enjeux qui concernent tout le monde.

Avez-vous des disponibilités à la mi-octobre ?

Meilleures salutations,

Amélie Descheneau Guay, agente de recherche

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : amelie.descheneau-guay@clf.quebec

www.commissairelanguefrancaise.quebec

Avis de confidentialité : Le présent courriel, qui peut contenir des renseignements confidentiels, ne s'adresse qu'à sa ou son destinataire. Si vous l'avez reçu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Québec, le 3 juillet 2023

Monsieur Benoît Dubreuil
Commissaire à la langue française
Courriel : benoit.dubreuil@clf.quebec

Objet : Politique linguistique de l'État – Création d'un groupe de travail

Monsieur Dubreuil,

En réponse à votre courriel du 15 juin dernier, je tiens d'abord à saluer votre initiative de créer un groupe de travail regroupant les institutions parlementaires. Je suis convaincu que les échanges de ce groupe favoriseront la cohérence des pratiques au sein des institutions parlementaires et contribueront à accroître notre efficacité dans la mise en application des nouvelles dispositions de la Charte.

Mme Suzanne Naud, directrice de la Direction des communications et des affaires publiques, agira comme émissaire au sein de ce groupe de travail. Mme Cynthia Gagnon, directrice du Service des communications institutionnelles, sera sa remplaçante. D'autres membres de l'institution pourraient aussi se joindre éventuellement aux rencontres selon les thèmes abordés, tel que prévu dans le cadre de référence proposé. Concernant justement le cadre de référence soumis, nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler; les sujets de discussion identifiés correspondent à des questionnements que nous portons aussi.

Par ailleurs, il m'importe de vous rappeler que nous avons de notre côté une préoccupation liée à notre mission bien particulière et qui concerne certains droits inscrits dans la Charte des droits et libertés, tel le droit de vote et le droit de représentation. Nous avons eu l'occasion d'aborder brièvement ce sujet lors de notre rencontre au printemps dernier, mais la question demeure entière et tout aussi pertinente : comment concilier l'application des dispositions de la Charte de la langue française tout en faisant en sorte que les citoyens puissent exercer pleinement leurs droits de voter ou de se présenter? Le cadre réglementaire actuel pourrait devoir être revu afin de répondre à cette importante question. Aussi, je vous assure de ma disponibilité, ainsi que de celle de mes équipes, pour explorer les diverses avenues possibles qui pourraient éventuellement prévoir des exceptions directement liées à notre mission.

En terminant, je souhaite vous réitérer notre entière collaboration à la réalisation de ce mandat.

Veuillez agréer, Monsieur Dubreuil, mes salutations distinguées.

Le directeur général des élections,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Jean-François Blanchet

PAR COURRIEL

Québec, le 30 août 2023

Monsieur Benoît Dubreuil
Commissaire à la langue française
875, Grande-Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Courriel : benoit.dubreuil@clf.quebec

Objet : Élection partielle du 2 octobre 2023 dans la circonscription électorale de Jean-Talon

Monsieur le Commissaire,

Comme vous le savez sans doute, une élection partielle aura lieu dans la circonscription de Jean-Talon le 2 octobre 2023, tel qu'annoncé plus tôt aujourd'hui.

Nous avons commencé des travaux liés aux nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française*, notamment afin de mettre à jour nos nombreux documents et systèmes informatiques. Ces travaux se poursuivent. Cependant, le déclenchement rapide de cette élection partielle nous empêchera d'être en parfaite adéquation avec le cadre législatif de la *Charte de la langue française* sans risquer de compromettre notre mission : favoriser l'exercice du droit de vote et du droit de poser sa candidature.

Par conséquent, nous vous informons qu'au cours de la présente période électorale, nous aurons recours aux dispositions de temporisation prévues dans le cadre législatif de la *Charte de la langue française* de même qu'aux dispositions de notre *Directive provisoire sur l'utilisation d'une autre langue que le français*, qui nous permettent d'utiliser une autre langue que le français afin d'éviter de compromettre notre mission. Étant donné les délais requis pour la mise à jour et l'impression des documents et du matériel électoral, nous utiliserons notamment certains documents ou pièces de matériel bilingues.

...2

L'information aux électrices et aux électeurs étant un volet essentiel à l'exercice des droits électoraux, toutes les électrices et tous les électeurs doivent pouvoir comprendre l'information dont ils ont besoin pour exercer pleinement leurs droits. Je vous réitère donc notre souhait d'adapter le cadre réglementaire actuel afin qu'il puisse nous permettre de conjuguer la réalisation de notre mission et les dispositions de la *Charte de la langue française*. Nous espérons pouvoir discuter des modalités de cette éventuelle exception avec vous au cours des prochains mois.

Dans l'intervalle, je vous assure de la poursuite de nos travaux visant à nous conformer à nos nouvelles obligations ainsi que de notre entière collaboration à votre égard quant à la réalisation de votre mandat.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Le directeur général des élections,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Jean-François Blanchet

De : Benoît Dubreuil <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Envoyé : Thursday, 31 October 2024 12:24:45

À : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Objet : Fw: Consultation préliminaire - Commissaire à la langue française

De : Jean-Francois Blanchet <Jfblanchet@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : Thursday, October 31, 2024 11:49:28 AM

À : Benoît Dubreuil <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Cc : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Objet : Consultation préliminaire - Commissaire à la langue française

Bonjour M. Dubreuil,

Je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

En vous remerciant de l'attention portée à notre demande.

Cordialement,

Jean-François Blanchet

Directeur général des élections du Québec

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200, Québec (Québec) G1W 0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3207



Avis de confidentialité : Le présent courriel, qui peut contenir des renseignements confidentiels, ne s'adresse qu'à sa ou son destinataire. Si vous l'avez reçu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Québec, le 31 octobre 2024

Monsieur Benoît Dubreuil
Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Benoit.Dubreuil@clf.quebec

Objet : Consultation préliminaire du ministère de la Langue française concernant l'expiration des dispositions de temporisation prévues dans le Règlement sur la langue de l'Administration et dans le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche

Monsieur le Commissaire,

La présente vise à donner suite à votre demande de participation à la consultation préliminaire réalisée par le ministère de la Langue française (MLF) sur l'expiration des dispositions de temporisation.

Considérant qu'Élections Québec fait partie du groupe des institutions parlementaires, qui sont maintenant assujetties à la *Charte de la langue française*¹, et qu'à ce titre, elle doit vous soumettre sa reddition de comptes plutôt qu'au MLF, nous choisissons de vous faire parvenir la présente communication, qui comprend notamment les réponses aux questions formulées dans la consultation du ministère. Nous vous invitons à la transmettre au MLF en guise de réponse à la consultation.

1. ÉLECTIONS PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Élections Québec a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections ainsi que de contribuer à la vitalité de la démocratie québécoise. L'institution s'assure que l'ensemble des électrices et des électeurs peuvent exercer leur droit de vote et leur droit de poser leur candidature à une élection, qui sont garantis par les chartes des droits et libertés.

Si Élections Québec utilise uniquement le français dans le cadre d'élections provinciales, municipales ou scolaires, elle peut compromettre la réalisation de sa mission ainsi que les droits électoraux des personnes qui ne maîtrisent pas bien cette langue.

...2

¹ *Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11.

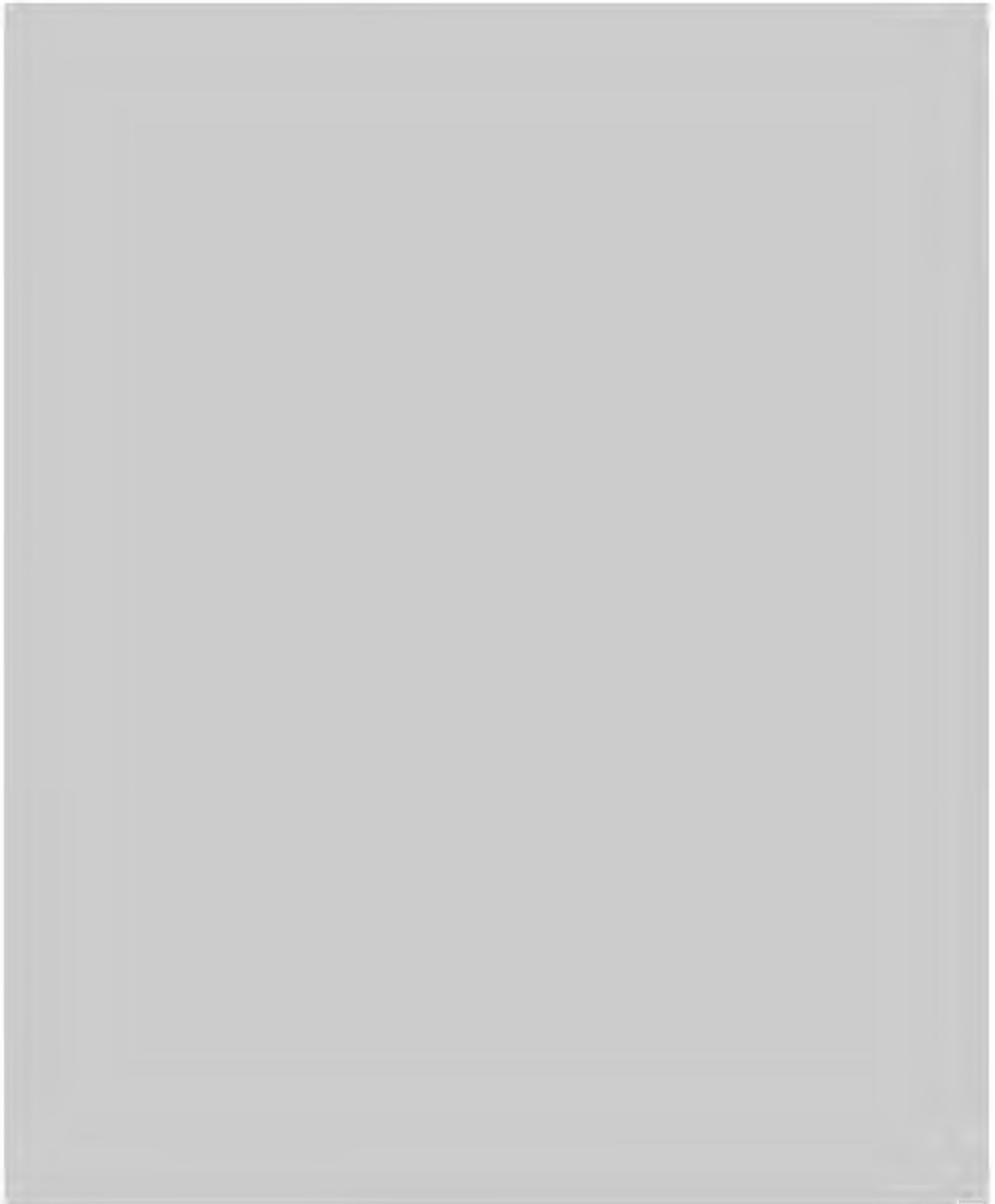
Actuellement, afin que l'ensemble des électrices et des électeurs puissent exercer ces droits, Élections Québec peut utiliser une autre langue que le français dans ses activités, notamment dans ses communications écrites et orales, d'ici le 1^{er} juin 2025, conformément à la disposition de temporisation prévue au paragraphe 14⁰ de l'article 1 du Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RDR).

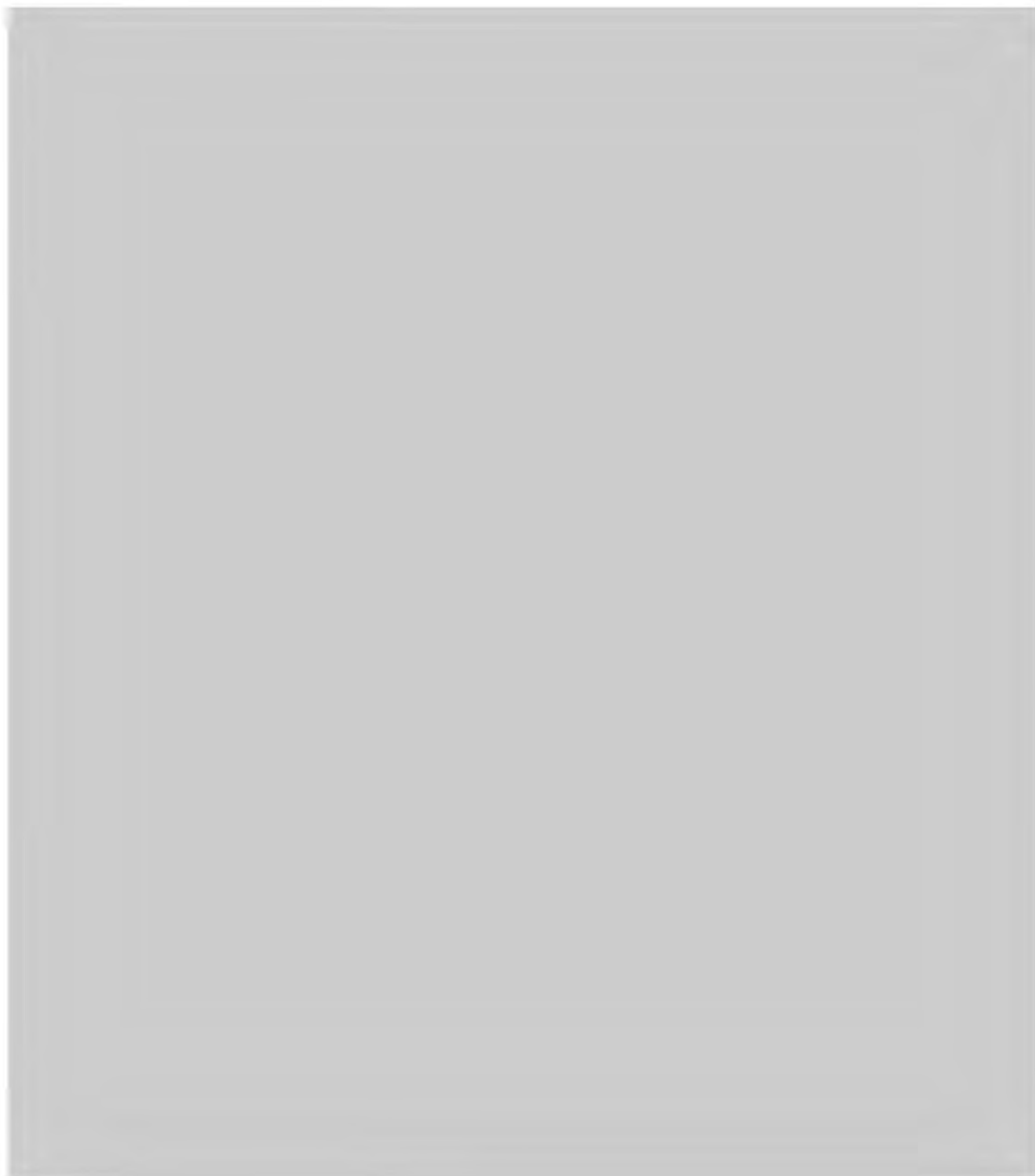
Élections Québec demande donc d'ajouter une exception au RDR au sujet de ses activités et de ses communications écrites et orales lors d'élections provinciales, municipales et scolaires ainsi que lors de référendums provinciaux ou municipaux. Cette exception aurait trait au droit de vote et au droit de présenter sa candidature à une élection. Nous avons d'ailleurs évoqué cette possibilité avec vous peu de temps après votre nomination à titre de Commissaire à la langue française.

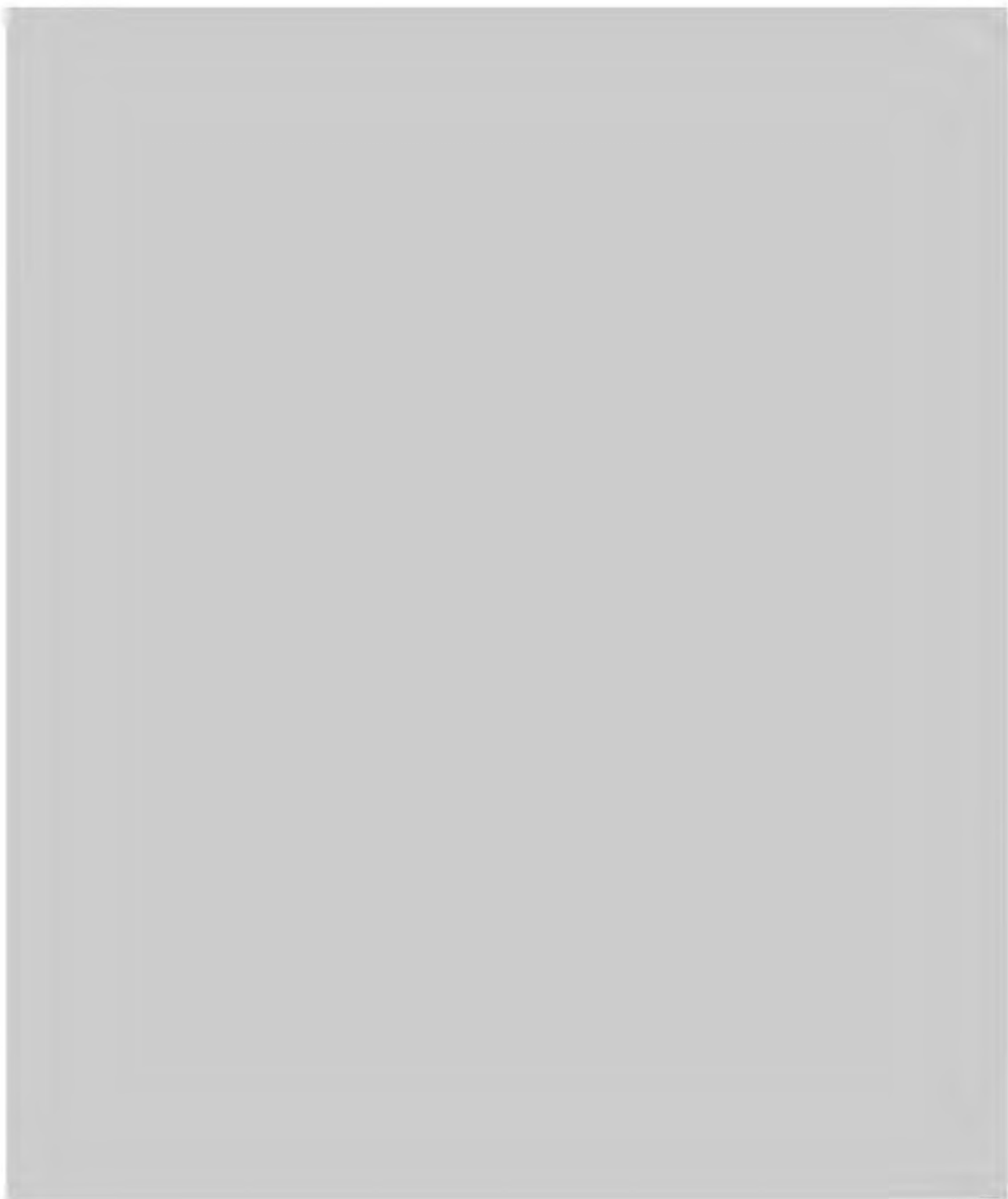
Suggestion de libellé :

Un organisme de l'Administration peut déroger au paragraphe 1 de l'article 13.2 de la *Charte de la langue française* ([chapitre C-11](#)) en utilisant, en plus du français, une autre langue lorsqu'il écrit pour l'une des fins suivantes :

« Assurer le respect du droit de vote et du droit de poser sa candidature lors d'une élection provinciale, municipale ou scolaire ou d'un référendum. »







Conclusion

Nous réitérons l'importance de ces exceptions, qui sont liées intrinsèquement à notre mission et au respect de droits des personnes garantis par la *Charte des droits et libertés*. Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet. D'ailleurs, considérant l'ensemble des éléments exposés par la présente, Élections Québec souhaite rencontrer le ministère de la Langue française afin de pouvoir discuter plus amplement des enjeux liés à l'expiration des dispositions de temporisation au regard de sa mission et de ses activités pour assurer l'application des lois électorales. Un membre de votre équipe pourra assister à cette rencontre, si vous le souhaitez.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes plus cordiales salutations.

Le directeur général des élections,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Jean-François Blanchet

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
info@clf.quebec

PAR COURRIEL

Québec, le vendredi 31 mai 2024

Monsieur Jean-François Blanchet
Directeur général des élections
1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6

Objet : Approbation de votre directive particulière

Monsieur Blanchet,

Par la présente, je vous confirme que j'ai pris connaissance de la directive particulière d'Élections Québec relative à l'utilisation d'une autre langue que le français. Je considère que cette directive, prise en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* (Charte), vous permettra, ainsi qu'à votre personnel, de répondre aux exigences liées à l'exemplarité de l'État, prévues dans la Charte. J'ai donc le plaisir de l'approuver.

Les travaux de cette année porteront notamment sur la définition et la mise en œuvre d'objectifs et d'indicateurs d'exemplarité pour les institutions parlementaires, la réception et le traitement des plaintes, de même que sur les exceptions liées aux principes de justice naturelle. En effet, l'automne 2024 sera l'occasion de documenter les enjeux relatifs à la justice naturelle qui pourraient compromettre la réalisation de votre mission et de communiquer vos préoccupations particulières au ministre de la Langue française.

Par ailleurs, je tiens à vous remercier ainsi que votre équipe pour votre collaboration et votre diligence lors de ce premier exercice de reddition de comptes découlant des obligations de la Charte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Blanchet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire à la langue française,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Benoît Dubreuil

De: Amélie Descheneau-Guay
Envoyé: 14 janvier 2025 15:03
À: Suzanne Naud; Cynthia Gagnon
Cc: Stéphanie Cashman-Pelletier; Maxime Simoneau
Objet: RE: rencontre en février pour le cas particulier des élections

Bonjour Suzanne et Cynthia,

Merci pour ce rappel au sujet de la rencontre demandée dans votre réponse au projet de règlement du MLF.

Nous avons bel et bien fait parvenir votre document au MLF dans le cadre des consultations préliminaires, le 1^{er} novembre dernier.

Nous attendrons donc de voir si le MLF donne suite à cette demande de rencontre. Après vérification, les analyses sont toujours en cours.

Bonne fin d'après-midi,

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Direction de l'exemplarité, de la conformité et des affaires institutionnelles

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 13 janvier 2025 09:50

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: rencontre en février pour le cas particulier des élections

Bonjour Amélie,

Je fais référence à la rencontre que nous mentionnons et sollicitons dans notre réponse à la consultation sur le projet de règlement à venir, que je joins ici à nouveau. Notre demande de rencontre est clairement exprimée dans la conclusion de la lettre signée par le DGE.

Il s'agirait d'une rencontre Élections Québec, MLF et CLF, selon ma compréhension, si le MLF donne suite à notre demande.

Merci à l'avance et bon début de semaine,

Suzanne

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 13 janvier 2025 08:52

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: rencontre en février pour le cas particulier des élections

Bonjour Suzanne et Cynthia,

Afin d'être certaine de comprendre, à quelle « rencontre commune avec le MLF » faites-vous référence ? Une rencontre avec l'ensemble des institutions parlementaires et le MLF, ou une rencontre avec le MLF et le CLF ?

Merci pour la précision !

Amélie

De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2025 15:10

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: rencontre en février pour le cas particulier des élections

Bonjour,

D'abord, merci pour vos bons vœux ; je vous souhaite également une bonne année 2025.

À propos d'une rencontre à tenir entre nos organisations respectives, je me demandais s'il ne valait pas mieux attendre d'avoir une rencontre commune avec le ministère de la Langue française. En effet, quand nous avons soumis nos commentaires dans le cadre de leur consultation relativement au projet de règlement, nous avons signifié notre intérêt à tenir une telle rencontre pour expliquer les préoccupations propres à notre situation. Les orientations du ministère vont influencer la suite des choses et la façon dont nous allons communiquer dans le cadre des événements électoraux à venir, aussi il me semble un peu prématuré d'avoir une telle rencontre avec vous sans connaître ces orientations.

Cela dit, si vous souhaitez que l'on tienne tout de même une rencontre, j'apprécierais connaître plus en détails les sujets que vous souhaitez aborder pour pouvoir nous préparer en conséquence et être accompagnées des bonnes personnes.

Merci et bonne journée,

Suzanne Naud

Directrice

Direction des communications et des affaires publiques
Élections Québec
1045, avenue Wilfrid-Pelletier
Québec Québec G1W 0C6
Tél. 418 644-1090, poste 3401



De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 8 janvier 2025 12:53

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : rencontre en février pour le cas particulier des élections

Bonjour Suzanne et Cynthia,

D'abord, nous vous souhaitons une bonne année 2025 !

Les analyses sont toujours en cours au MLF en ce qui concerne les intentions réglementaires. Nous reviendrons vers chaque institution parlementaire dès que nous aurons davantage d'informations.

Par ailleurs, nous avons prévu une rencontre bilatérale entre le CLF et Elections Québec au sujet du cas particulier des élections, notamment des délais serrés en période électorale.

Avant que nos calendriers se remplissent en ce début d'année, je vous enverrai sous peu un sondage de disponibilités afin de tenir une rencontre en février. Nous aurons ainsi un coup d'avance pour comprendre vos préoccupations entourant les élections municipales de l'automne 2025 et celles, provinciales, de l'automne 2026.

Bon retour et à bientôt !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Direction de l'exemplarité, de la conformité et des affaires institutionnelles

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité : Le présent courriel, qui peut contenir des renseignements confidentiels, ne s'adresse qu'à sa ou son destinataire. Si vous l'avez reçu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : [Amélie Descheneau-Guay](#)
À : [Suzanne Naud](#)
Cc : [Cynthia Gagnon](#); [Maxime Simoneau](#)
Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives
Date : 7 juillet 2025 09:43:00

Bonjour Suzanne,

Je pense que Maxime et moi pouvons présenter quelques éléments d'éclaircissement sur la notion d'entité politique et la justice naturelle, en vue de la rédaction de la directive modifiée en lien avec les nouvelles exceptions. Par ailleurs, pour une discussion plus poussée sur les enjeux en période électorale, il faudrait effectivement attendre l'arrivée du prochain commissaire adjoint.

Nous pouvons tenir une courte réunion sur la directive comme telle.

Merci et à demain !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



De : Suzanne Naud <SNAud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 7 juillet 2025 09:35

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour Amélie,

Je me demandais si notre rencontre prévue demain avait toujours lieu, malgré le récent départ de Stéphanie?

Merci et bonne journée,

Suzanne

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 17 juin 2025 14:19

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon
<Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau
<maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour Suzanne et Cynthia,

Merci pour vos disponibilités. Je vous transmets une convocation pour le mardi 8 juillet en après-midi.

Bon début d'été !

Amélie

De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 17 juin 2025 13:26

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>; Cynthia Gagnon
<Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau
<maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Re-bonjour Amélie,

Après consultation de nos agendas, Cynthia et moi vous proposons les plages suivantes dans la semaine du 7 juillet :

- 8 juillet (n'importe quand dans la journée)
- 10 juillet en après-midi

Merci et à bientôt,

Suzanne

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 16 juin 2025 16:45

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon
<Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau
<maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Formidable, merci de votre compréhension !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 16 juin 2025 16:32

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour Amélie,

Nous avons des disponibilités dans la semaine du 7 juillet, donc nous pouvons effectivement reporter notre rencontre dans cette semaine.
Nous te revenons avec des dates plus précises sous peu.

Merci et bonne journée,

Suzanne

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 16 juin 2025 10:21

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Cc : Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour Suzanne et Cynthia,

Nous aimerions savoir s'il était possible de tenir notre rencontre les semaines du 7 ou du 14 juillet, si vous n'êtes pas en vacances.

Nous avons une grosse semaine de bilans au CLF et nous aimerions être mieux disposées pour vous rencontrer.

Un grand merci !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



De : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>

Envoyé : 4 juin 2025 08:26

À : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Cc : Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>

Objet : RE: Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour Amélie,

Merci pour ton courriel et les précisions quant à la remise de notre directive particulière, étant donné les changements apportés dans les règlements publiés le 14 mai dernier.

Je comprends très bien que vous ne souhaitiez pas revivre la situation de l'an dernier, où le temps avait manqué pour avoir des échanges sur nos directives. Cependant, j'ai été surprise personnellement de voir la date du 1^{er} octobre comme date limite de transmission. Cela signifie pour nous que la nouvelle version de la directive doit être entérinée par nos autorités quelque part en septembre, ce qui me semble être « demain » ou presque compte tenu de la période estivale. Est-ce qu'un compromis serait possible pour repousser de quelques semaines cette date butoir?

Par ailleurs, je suis d'accord pour la tenue d'une rencontre pour discuter des enjeux que nous entrevoyons en périodes électorales, puisque nous n'aurons plus d'exceptions liées à la mission. Cette rencontre pourrait-elle se tenir d'ici la fin du mois de juin, considérant que nos échanges pourraient éventuellement avoir des incidences sur la mise à jour de notre directive?

Je demeure disponible pour toute question sur le sujet ou demande de précision.

Merci et bonne journée,

Suzanne Naud

Directrice

Direction des communications et des affaires publiques

Élections Québec

1045, avenue Wilfrid-Pelletier

Québec Québec G1W 0C6

Tél. 418 644-1090, poste 3401



De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>

Envoyé : 30 mai 2025 14:59

À : Suzanne Naud <SNaud@electionsquebec.qc.ca>; Cynthia Gagnon <Cgagnon@electionsquebec.qc.ca>; Gagné, Caroline <Caroline.Gagne@assnat.qc.ca>; Lavigne-Robichaud, Aurelle <Aurelle.Lavigne-Robichaud@assnat.qc.ca>; Joseph Simoneau <joseph.simoneau@protecteurducitoyen.qc.ca>; Caroline Moulin <caroline.moulin@protecteurducitoyen.qc.ca>; Mellouki, Zaïd <Zaid.Mellouki@ced-qc.ca>; Perron, Line-Sylvie <line-sylvie.perron@vgq.qc.ca>; Dodds, Anne-Marie <anne-marie.dodds@vgq.qc.ca>; Giguère, Émilie <egiguere@lobbyisme.quebec>; Plourde, Philippe <pplourde@lobbyisme.quebec>

Cc : Maxime Simoneau <maxime.simoneau@clf.quebec>; Stéphanie Cashman-Pelletier <Stephanie.Cashman-Pelletier@clf.quebec>; Benoît Dubreuil <Benoit.Dubreuil@clf.quebec>

Objet : Entrée en vigueur des règlements et modification des directives

Bonjour à tous,

D'abord, nous vous remercions de nous avoir transmis vos éléments de reddition de compte pour la période 2024-2025.

Le [Règlement modifiant le Règlement sur la langue de l'Administration](#) et le [Règlement modifiant le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche](#) entreront en vigueur ce 1^{er} juin 2025.

Les dispositions de temporisation sont toutefois prolongées pour six mois, jusqu'au 1^{er} décembre 2025, notamment pour permettre aux organismes de l'Administration – dont les institutions parlementaires – de modifier leur *directive particulière sur l'utilisation d'une*

autre langue que le français.

Pour les institutions parlementaires souhaitant effectuer une ou des modifications à leur directive, nous vous invitons à nous transmettre un projet à cet égard pour approbation, comme le prévoit la Charte, avant le **1er octobre** afin que la directive entre en vigueur le 1er décembre.

Si vous rencontrez des enjeux particuliers à votre institution, n'hésitez pas à nous en faire part pour que nous discussions des solutions possibles dans le cadre d'une rencontre bilatérale.

Merci et bonne fin de semaine,

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité : Le présent courriel, qui peut contenir des renseignements confidentiels, ne s'adresse qu'à sa ou son destinataire. Si vous l'avez reçu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De: Amélie Descheneau-Guay
Envoyé: 1 novembre 2024 16:02
À: Poirier, Éric; Lambert, Maxime
Cc: Stéphanie Cashman-Pelletier
Objet: Commentaires des institutions parlementaires - consultations
Pièces jointes: [redacted] ÉQ_Consultation_2024-10-31.pdf; [redacted]
[redacted]

Bonjour Éric et Maxime,

Nous vous transmettons aujourd’hui le formulaire rempli par le Commissaire à la langue française (CLF), de même que les commentaires des institutions parlementaires portant sur les dispositions de temporisation du RLA et du RDR.

Malgré nos demandes, aucune autre institution parlementaire n’a rempli le formulaire du MLF, évoquant leur statut d’« institution indépendante ».

À 16h, le vendredi 1^{er} novembre, en plus du CLF, voici les institutions parlementaires qui nous ont transmis leurs commentaires :

- Élections Québec

Vous trouverez donc ci-joint les documents reçus tels quels par le Commissaire à la langue française.

Nous sommes disponibles si vous souhaitez en discuter de vive voix.

Merci et bonne fin de semaine à vous deux !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay
Conseillère en exemplarité
Direction de l’exemplarité, de la conformité et des affaires institutionnelles

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Bureau 418 643-5324, poste 2015
[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



De: Éric Poirier
Envoyé: 19 septembre 2025 15:30
À: 'nathaly.marcoux@mlf.gouv.qc.ca'
Objet: Suivi ÉQ

Bonjour Nathaly,

J'ai pu parler avec Élections Québec. [REDACTED]

[REDACTED]

Pour leur directive, nous aurons une rencontre au plus tard à la mi-octobre, possiblement avant ça. Toutes leurs activités dans une autre langue que le français doivent être encadrées par leur directive.

Alors, on s'en occupe.

Je te tiens au courant.

À bientôt!

Éric



Éric Poirier
Commissaire adjoint

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2014

Clavardez avec moi par TEAMS



De: Éric Poirier
Envoyé: 26 novembre 2025 17:13
À: Nathaly.Marcoux@mlf.gouv.qc.ca
Cc: Amélie Descheneau-Guay
Objet: Approbation des directives des IP

Bonjour Nathaly,

Un petit mot pour te dire que nous finalisons cette semaine l'approbation des directives modifiées des institutions parlementaires.

Plus particulièrement, la directive d'Élections Québec sera conforme à la *Charte de la langue française* et ne comprendra plus de trace des dispositions de temporisation. Je demeure disponible si tu as des questions.

Merci et au plaisir,

Éric



Éric Poirier
Commissaire adjoint

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Bureau 418 643-5324, poste 2014
Clavardez avec moi par TEAMS



De: Lalancette, Marie-Ève <Marie-Eve.Lalancette@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 février 2026 13:34
À: Amélie Descheneau-Guay; Aquino, Rachel Isabelle
Objet: RE: Statutaire CLF-MLF - ordre du jour

Allo Amélie,

Bien reçu.

Mme Lajoie avait un enjeu d'agenda ce PM, elle me faisait part qu'elle souhaitait peut-être reporter ou encore que vous conserviez cette rencontre pour discuter des points qui concernent le SMAEEOS et que nous pourrions aborder les points du suivi des recommandations et la possibilité de faire une rencontre entre les directions de recherche dans une prochaine statutaire.

Par ailleurs, je vois qu'il reste 5 points non couverts (en excluant celui sur le suivi des recommandations) et que la rencontre ne dure que 30 minutes.

[REDACTED]

6. Les demandes du CLF auprès de l'Administration concernant l'exemplarité de l'État (MLF-EEOS)

[REDACTED]

9. Élections provinciales (MLF-EEOS)

Qu'en dis-tu?

ME

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>
Envoyé : 3 février 2026 13:24
À : Lalancette, Marie-Ève <Marie-Eve.Lalancette@mlf.gouv.qc.ca>; Aquino, Rachel Isabelle <Rachellsabelle.Aquino@mlf.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Statutaire CLF-MLF - ordre du jour

Bonjour Marie-Ève et Rachel,

Nous aimerions ajouter ce point à l'OdJ pour la rencontre cet après-midi :

[REDACTED]

Ce peut-être en varia.

À tout à l'heure !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité et en conformité

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

Clavardez avec moi par TEAMS | Joignez-moi sur LinkedIn



De : Lalancette, Marie-Ève <Marie-Eve.Lalancette@mlf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 janvier 2026 10:11

À : Éric Poirier <Eric.Poirier@clf.quebec>; Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>; Marcoux, Nathaly <Nathaly.Marcoux@mlf.gouv.qc.ca>; Lajoie, Geneviève <Genevieve.Lajoie@mlf.gouv.qc.ca>

Cc : Aquino, Rachel Isabelle <Rachellsabelle.Aquino@mlf.gouv.qc.ca>

Objet : Statutaire CLF-MLF - ordre du jour

Bonjour,

Voici l'ordre du jour en vue de notre rencontre de ce PM.

Au plaisir,

Marie-Eve Lalancette

Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre adjointe

Promotion de la langue française, partenariats et francophonie canadienne

Ministère de la Langue française

800, rue D'Youville, 13^e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

marie-eve.lalancette@mlf.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Lalancette, Marie-Ève <Marie-Eve.Lalancette@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 13 avril 2026 13:34
À: Amélie Descheneau-Guay
Objet: RE: Points à l'OdJ
Pièces jointes: ODJ_MLF-CLF_2026-04-13.docx

De : Amélie Descheneau-Guay <amelie.descheneau-guay@clf.quebec>
Envoyé : 13 avril 2026 08:54
À : Lalancette, Marie-Ève <Marie-Eve.Lalancette@mlf.gouv.qc.ca>; Aquino, Rachel Isabelle <Rachellsabelle.Aquino@mlf.gouv.qc.ca>
Objet : Points à l'OdJ

Bonjour Marie-Ève et Rachel Isabelle,

Voici les points que nous souhaitons aborder avec vous cet après-midi :

- Orientations relatives à la Charte de la langue française pour les élections générales québécoises;
- Correspondance du CLF relativement au PR partie 7 de la LLO;
- Correspondance du CLF relativement au PR modifiant le RLA;
- Correspondance à venir sur les mécanismes d'application du devoir d'exemplarité de l'État.

Merci et à cet après-midi !

Amélie



Amélie Descheneau-Guay

Conseillère en exemplarité et en conformité

Direction de l'aménagement linguistique et de la conformité à la Charte de la langue française

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Bureau 418 643-5324, poste 2015

[Clavardez avec moi](#) par TEAMS | [Joignez-moi](#) sur LinkedIn



RENCONTRE STATUTAIRE MLF-CLF ORDRE DU JOUR

Lieu :	TEAMS
Date :	Lundi, 13 avril 2026
Heure :	13h30 à 14h

Participants du ministère de la Langue française (MLF) :

M^{me} Nathaly Marcoux, sous-ministre adjointe à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques (EEOS)

M^{me} Geneviève Lajoie, sous-ministre adjointe à la promotion de la langue française, aux partenariats et à la francophonie canadienne (PPFC)

M^{me} Rachel Isabelle Aquino, conseillère stratégique (EEOS)

M^{me} Lydia Hadad, conseillère stratégique (EEOS)

M^{me} Marie-Ève Lalancette, conseillère stratégique (PPFC)

Participants du bureau du Commissaire à la langue française (CLF) :

M Éric Poirier, commissaire adjoint à la langue française

M^{me} Amélie Descheneau-Guay, conseillère en exemplarité

M Maxime Simoneau, avocat

Sujets
1. Orientations relatives à la Charte de la langue française pour les élections générales québécoises
2. Correspondance du CLF relativement au PR partie 7 de la LLO
3. Correspondance du CLF relativement au PR modifiant le RLA
4. Correspondance à venir sur les mécanismes d'application du devoir d'exemplarité de l'État

Québec, le 8 avril 2025

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de la Langue française
800, rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Secretaire.general@mlf.gouv.qc.ca

Objet : Projet de règlement – dérogation au devoir d'exemplarité de l'Administration et documents rédigés ou utilisés en recherche

Monsieur le Ministre,

La présente vise à donner suite à la publication, à la *Gazette officielle du Québec* du 26 février 2025, du projet de règlement modifiant le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (ci-après appelé « RDR »).

Puisque Élections Québec est assujettie aux dispositions de la *Charte de la langue française* à titre d'institution parlementaire, nous vous faisons part de commentaires sur ce projet de règlement au regard de la mission de notre institution : assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections.

Dans sa Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, Élections Québec prévoit que l'institution peut utiliser une autre langue que le français dans ses communications écrites et orales lors d'une période électorale, dans le cadre de la réalisation de sa mission, afin que les électrices et les électeurs puissent exercer leur droit de vote et leur droit de poser leur candidature en comprenant bien l'information dont ils disposent. Cette exception découle de la disposition de temporisation prévue au paragraphe 14^o de l'article 1 du RDR.

D'après le projet de règlement publié le 26 février dernier, cette disposition cessera d'avoir effet le 1^{er} décembre 2025. En outre, aucune modification n'est prévue afin d'introduire de façon permanente dans le RDR une exception concernant les communications écrites et orales d'Élections Québec avec les électrices et les électeurs pendant une période électorale.

En octobre 2024, lors de la consultation préliminaire du ministère, nous avons soulevé des enjeux concernant la réalisation de notre mission et les droits électoraux des citoyennes et des citoyens lors d'élections provinciales, municipales et scolaires dans le contexte de l'expiration des dispositions de temporisation. Ces enjeux figurent dans la lettre transmise au Commissaire à la langue française le 31 octobre 2024.

...2

Si cette disposition de temporisation disparaît du RDR, nous anticipons des conséquences importantes qui risquent de compromettre la réalisation de notre mission, notamment lors d'élections provinciales. Une élection provinciale dure quelques dizaines de jours et est caractérisée par plusieurs défis et particularités. Nous disposons de délais serrés pour informer adéquatement l'électorat et nous devons desservir l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

Si les anglophones et les allophones n'ont pas accès à l'information dont ils ont besoin pour exercer leur droit de vote aussi facilement que les francophones, ils pourraient être moins nombreux à voter en raison de l'effort et des démarches supplémentaires qu'ils auraient à faire pour obtenir cette information et pour bien la comprendre dans des délais particulièrement serrés. Inciter la population à exercer son droit de vote est déjà un défi; cette difficulté supplémentaire pour une certaine tranche de l'électorat nous inquiète beaucoup.

En outre, nous nous adressons à des clientèles variées, notamment quant à la langue qu'elles utilisent. Si nous utilisions uniquement le français dans nos communications écrites et orales lors d'une période électorale, nous pourrions avoir de la difficulté à rejoindre certains électeurs. Certaines personnes pourraient considérer que nous ne respectons pas notre devoir d'impartialité et de neutralité, deux valeurs qui sont au cœur de notre mission et qui sont essentielles pour assurer la confiance envers notre institution et envers le processus électoral.

Enfin, puisque nos activités en période électorale sont intrinsèquement liées au respect du droit de vote et du droit de se porter candidat, qui sont garantis par les chartes des droits et libertés nous devons de mentionner les possibles recours visant la validité de l'élection si nous devons appliquer intégralement les dispositions de la *Charte de la langue française*.

En conséquence, Élections Québec demande d'ajouter une exception permanente au RDR au sujet de ses activités en période électorale, notamment pour ses communications écrites et orales. Le libellé de cette exception pourrait être le suivant :

Assurer le respect du droit de vote et du droit de poser sa candidature lors d'une élection provinciale, municipale ou scolaire ou d'un référendum.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, Monsieur le Ministre, et nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,

[ORIGINAL SIGNÉ]

c. c. : M. Benoît Dubreuil, Commissaire à la langue française